



Association **M.I.E.L.49**
Maison de la Poésie et des Arts,
Villevêque
49140, Rives-du-Loir-en-Anjou

contact Alain CHIRON
26 rue d'Ignerelle, Lézigné
49 430 HUILLÉ-LEZIGNÉ
Tél. 06 81 46 59 70

courriel : chiron-pesnel@orange.fr

page facebook :
www.facebook.com/miel49

APPEL À CANDIDATURE

Résidence poétique du Loir #5

2019-2020

L'association **Maison Internationale des Ecritures et des Littératures**
organise dans les communes de la vallée du Loir (Maine-et-Loire)
une **Résidence d'écriture**

en partenariat avec la Région Pays-de-la-Loire,
la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,
les communes de Rives-du-Loir-en-Anjou et de Briollay.
Elle se déroule sur deux périodes, du :

1er novembre au 15 décembre 2019 (partie 1)
et du
15 février au 31 mars 2020 (partie 2).

Historique

La M.I.E.L. est une association loi 1901 qui a pour vocation d'organiser notamment des résidences d'auteurs et des lectures/rencontres à Angers et ses environs et sur la Communauté de communes "Anjou Loir et Sarthe".

Partenaires institutionnels : Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, Conseil départemental du Maine & Loire, Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, communes d'Angers, Rives-du-Loir-en-Anjou, Briollay, Education nationale, DRAC.

Depuis octobre 2011, les "Bibliothèques du Loir" (Réseau bibliothèque de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, bibliothèques de Briollay et de Villevêque¹) ont souhaité se retrouver autour de leur identité commune : le Loir et son environnement, en invitant un auteur en résidence.

Ecoles, associations, élus, habitants se sont fortement mobilisés lors des quatre résidences poétiques précédentes autour des auteurs Erwann Rougé, Joël Bastard, Michaël Glück et Julien Bosc, pour leur faire découvrir les richesses et la diversité de leur milieu de vie et ainsi en nourrir leur écriture.

Confortées par ces expériences réussies, les bibliothèques de ce réseau souhaitent poursuivre cette aventure en 2019-2020, en invitant un auteur construisant une œuvre poétique.

Projet de territoire – objectifs de la Résidence #5

Ce territoire rassemblant des structures et publics très différents, l'auteur sélectionné devra donc composer avec ces disparités, afin d'en toucher les publics ciblés et de répondre à la charte de résidence. Dans cette démarche créative, il pourra s'appuyer sur La M.I.E.L. (Maison Internationale des Écritures et des Littératures), porteur du projet ainsi que sur les acteurs du territoire susnommés.

La résidence d'écriture se déclinera autour de deux axes : un temps de création et un temps d'animation. Elle sera équitablement partagée entre la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou, Briollay et les communes de l'intercommunalité Anjou Loir et Sarthe (19 communes) désireuses d'y participer.

¹ La Communauté de communes du Loir s'est élargie aux intercommunalités voisines pour former le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS). Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes de Villevêque et Soucelles se sont réunies pour former la commune nouvelle de "Rives-du-Loir-en-Anjou".

La résidence s'attachera plus particulièrement à :

- Offrir à un auteur les conditions favorables à la création ou au développement d'une œuvre
- Permettre à un large public de découvrir la richesse de la poésie contemporaine par des lectures, des ateliers, des rencontres ou toute autre manifestation souhaitée par les bibliothèques
- Proposer au résident des rencontres avec les artistes locaux
- Participer au lien entre les bibliothèques du territoire de la résidence et fédérer les acteurs culturels et éducatifs des communes autour d'un projet commun
- Développer le lectorat en milieu rural et faire connaître les services des bibliothèques
- Rassembler les habitants de ce même territoire autour d'un projet porteur de partage, de convivialité et d'esprit d'ouverture

Conditions d'accès à la résidence d'écriture 2019-2020

L'appel à projet est ouvert aux auteurs francophones ayant déjà publié en langue française .des recueils dans une maison d'édition à compte d'éditeur, d'audience nationale OU un ouvrage publié en langue française à compte d'éditeur et à plus de 300 exemplaires

Seront prioritairement retenus les auteurs ayant la capacité à s'intégrer dans un milieu rural, en période « automne-hiver », et ayant le contact facile avec la population : enfants, adultes, retraités, non - connaisseurs.

Durée et implantation de la résidence 2019-2020

La résidence dure trois mois, du **1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020**, temps de résidence divisé en deux périodes de 45 jours (*du vendredi 1^{er} novembre au dimanche 15 décembre et du samedi 15 février au mardi 31 mars*).

L'auteur doit être disponible pour séjourner pendant cette période sur le territoire désigné plus haut. Il doit être libre d'autres engagements professionnels ou personnels. Les candidatures locales ne sont pas retenues.

Activités

- Travail personnel de création : 70% du temps de la résidence.
- Commande : texte d'une dizaine de pages pour la réalisation d'un livre d'artiste en compagnie d'un plasticien de la région (un tirage courant sera également édité à 150 ex. env.).
- Le résident s'engage à tenir un journal de création pour faire connaître son travail en cours (blog, page Facebook, journal de résidence ou autre forme).
- Temps d'action culturelle : 30%, temps de préparation compris (lectures et rencontres publiques, ateliers d'écriture en milieu scolaire, en direction des jeunes et pour les adultes, carte blanche, soirées qui s'adresseront à un public large mais aussi fragilisé, notamment les maisons de retraite).

Lieu d'hébergement

Le(a) résident(e) est hébergé gratuitement dans une petite maison de deux pièces (45 m²) cuisine, wc et douche, au cœur du village de Villevêque à Rives-du-Loir-en-Anjou, à moins de 20 mn en voiture d'Angers-centre.

Ce logement est bien équipé, et doté d'une connexion Wifi.

Le(a) résident(e) peut y recevoir son(sa) conjoint(e) s'il le souhaite.

Les frais de restauration sont à la charge du résident.

Financement

Une Allocation de 1750 euros mensuels versée de la M.I.E.L. (ou du CNL si le résident est agréé par le CNL). Une partie versée à terme échu en deux fois, mi-décembre et fin mars.

Déplacement

Prise en charge de 4 allers-retours de l'auteur depuis son lieu de résidence habituel, sur la base du prix du billet SNCF.

Remboursement des frais de déplacement sur les différentes communes adhérentes au projet si le(a) résident(e) dispose d'un véhicule (forfait calculé sur la base 0.3€/km) ou prise en charge des déplacements par les différents acteurs de la résidence.

Dossier de résidence

Documents à fournir :

- Curriculum vitae (indiquant *permis de conduire, courriel et éventuel site, blog ou page facebook*)
- Bibliographie complète et à jour
- Un exemplaire de la dernière publication
- Lettre de motivation présentant :
votre parcours littéraire et vos expériences de résidence et d'animation
les motivations qui vous ont amené à candidater à cette résidence en milieu rural périurbain
- Le Projet de création au moment de la résidence, projet en lien avec le territoire (15 l. env.)
- Justificatif récent concernant le statut social (n°siret, n°siren, affiliation à l'AGESSA ou Maison des artistes, association support...)

Date limite de transmission des candidatures : **15 avril 2019** (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier)

A adresser à la M.I.E.L. par mail : chiron-pesnel@orange.fr

ou par courrier : M.I.E.L., C/Alain Chiron, 26 rue d'Ignerelle, Lézigné, 49 430 HUILLÉ-LEZIGNÉ

Calendrier de la résidence

15 février 2019 : publication de l'appel à candidature

15 avril 2019 : date limite de dépôt des candidatures

Avril-Mai 2019 : examen des candidatures par la M.I.E.L. et pré-sélection

Mai 2019 : choix de l'écrivain par le comité de pilotage de la Résidence #5 (représentants des bibliothèques, conseillers du livre Conseil régional, représentants Education nationale, élus chargés de la culture du territoire de la Résidence)

Juin 2019 : mise en œuvre du cahier des charges (définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation par l'auteur et la M.I.E.L.) et établissement du calendrier des actions et manifestations

Temps forts de la résidence :

Vendredi 1^{er} novembre 2019 : ouverture de la Résidence#5 et passage de relais (symbolique) - Rencontre avec les partenaires

Samedi 28 mars 2020 : Manifestation poétique - Présentation du Livre d'artiste - Exposition poétique de la Résidence #5

Les éléments concernant la résidence, création et animations sur le territoire feront l'objet d'un contrat signé entre la MIEL, porteur de projet, et l'auteur.

Contact

Pour une demande d'informations complémentaires concernant la présentation du territoire de résidence et les modalités de sélections de l'auteur, contact : Alain Chiron.

Des informations concernant les résidences précédentes sont disponibles sur le site de : Villevêque (taper Résidence) : <http://www.villeveque.fr/>

mais aussi la page facebook de la M.I.E.L. : www.facebook.com/miel49

M.I.E.L.

Alain Chiron

06 81 46 59 70

chiron-pesnel@orange.fr

